

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 01 OCTOBRE 2015 A 19H30 A ST GEORGES D'ESPERANCHE**

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	26	31

L'an 2015, le jeudi 01 octobre, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Georges d'Espérance, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Jeudi 24 septembre 2015

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN, DEVRED Marie-Agnès, (Bonnesfamilie) ; ORELLE Pierre-Louis(Charantonnay); MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine (Heyrieux); PORRETTA René (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Evelyne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle, NEDJAM Angèle (Saint Georges d'Espérance); HUGOU Isabelle, MUSTI Murielle, GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, FARAUULT Patrick, (Valencin).

Absents: BESSON Nathalie, MIGNOZZI François, BERGERET Julian, VISCOGLIOSI Béatrice, PORTAL Philippe

Procurations : REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne
DAMIER Pierre donne procuration à CHASTAGNARET Martine
REVEYRAND Michel donne procuration à ANGONIN Daniel
TERRY Joël donne procuration à JALOUX Isabelle
CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09/07/2015 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 09 juillet 2015

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

DECISION – n° 15/004 – Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à St Just Chaleyssin – Avenant 1 au Lot 9 « Chauffage /ventilation /plomberie /sanitaires

Un avenant n° 1 est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'entreprise CONFORT BBC sise 8 chemin de la forêt ouest à St Georges d'Espérance (38790) ; il a pour objet la fourniture et pose d'un adoucisseur d'eau pour réduire la dureté de l'eau et ainsi diminuer l'entartrage des canalisations, pour un montant de 2 923,56 € HT.

Montant HT initial	Avenant HT	Nouveau montant HT	Montant TTC	Variation
61 030,80	2 923,56	63 954,36	76 745,23	+4,79 %

DECISION – n° 15/005 – Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à St Just Chaleyssin – Avenant 1 au Lot 5 « Menuiseries Bois – mobilier »

Un avenant n° 1 est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la SARL S.M.S, 23 rue du Lyonnais – BP 213 – 69802 SAINT-PRIEST Cedex ; il a pour objet la Fourniture et pose de poubelles, cimaises, portillon, miroir et tableau émaillé conformément au devis en annexe, pour un montant de 2 821,08 € HT.

Montant HT initial	Avenant HT	Nouveau montant HT	Montant TTC	Variation
57 509,33	2 821,08	60 330,41	72 396,49	+4,90 %

DECISION – n° 15/006 – Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à St Just Chaleyssin – Avenant 1 au Lot 11 « Menuiseries Bois – mobilier »

Un avenant n° 1 est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la SARL VIELEM, 225 Impasse du Val Darbons – 38540 SAINT-JUST CHALEYSSIN ; il a pour objet la fourniture et pose de distributeur papier, savon, inox et papier toilette pour un montant de 637 € HT.

Montant HT initial	Avenant HT	Nouveau montant HT	Montant TTC	Variation
12 920,00	637,00	13 537.00	16 244.40	+4,94 %

DECISION – n° 15/007 – Construction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et Relais Assistantes Maternelles (RAM) à St Georges d'Espéranche – Mission de programmation

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et A(MO)TTITUDE SARL sise 66bis Cours Richard VITTON à LYON (69003), pour une mission de programmation pour le projet de construction d'un équipement d'accueil du jeune enfant et d'un relais d'assistantes maternelles sur la commune de St Georges d'Espéranche pour un montant de 10 875 € HT, soit 13 050 € TTC.

DECISION – n° 15/008 – Marché en procédure adaptée – Entretien des locaux de l'EAJE de St Just Chaleyssin

Un marché passé en procédure adaptée est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la SOCIETE DE NETTOYAGE GIRARD ANDRE sise ZI de l'abbaye – rue des Frères Jean à PONT EVEQUE (38780); il a pour objet le nettoyage des locaux de l'Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de ST JUST CHALEYSSIN, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015, et renouvelable 3 fois. Le montant annuel du marché s'élève à 10 315 € HT, soit 12 378 € TTC.

DECISION – n° 15/009 – Marché en procédure adaptée – Réalisation d'un diagnostic accessibilité et accompagnement à la rédaction des AD'AP

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la société QCS SERVICES SAS sise Actipôle 150 allée du sautaret à VEUREY VOROIZE (38113); il a pour objet la réalisation d'un diagnostic accessibilité et l'accompagnement à la rédaction des AD'AP. Le montant du marché s'élève à 45 030 € HT, soit 54 036 € TTC.

DECISION – n° 15/010 – Marché en procédure adaptée – Fourniture de repas livrés en liaison froide pour l'EAJE de St Just Chaleyssin

Un marché passé en procédure adaptée est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la SARL BROSSARD, La Fontaine – 38440 BEAUVOIR DE MARC; il a pour objet la fourniture de repas livrés en liaison froide pour l'établissement de jeunes enfants de Saint Just Chaleyssin de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. Ce contrat est un marché à bons de commande d'une durée d'une année, renouvelable 2 fois. L'ensemble des prestations à exécuter sera rémunéré par application d'un prix unitaire égal à :

REPAS :

- ⇒ 1.21 € HT (soit 1.45 € TTC) pour le repas d'un nourrisson
- ⇒ 1.21 € HT (soit 1.45 € TTC) pour le repas d'un bébé
- ⇒ 2.88 € HT (soit 3.45 € TTC) pour le repas d'un enfant

GOUTER

- ⇒ 0.67 € HT (soit 0.80 € TTC) pour le repas d'un nourrisson
- ⇒ 0.67 € HT (soit 0.80 € TTC) pour le repas d'un bébé
- ⇒ 0.84 € HT (soit 1.00 € TTC) pour le repas d'un enfant

3. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE OYTIER-SAINT-OBAS ET DE VALENCIN

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE MODIFIER les représentants de la commune de Oytier-Saint-Oblas et de Valencin dans les commissions communautaires, comme proposé par les Conseils Municipaux
- DE CONFIRMER, suite à cette modification, la composition des commissions suivantes :